

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - 32907 - 1999 B 00275 - 421 765 520 - A.T.P.B.

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SARL A.T.P.B.

Parc Economique Paysager Le
Lieu-Dit Bos Plan
33750 BEYCHAC ET CAILLAU

NOS AGENCES

BERGERAC / MUSSIDAN (24)
PERIGNY / ROCHEFORT / ROYAN / SAINTES (17)
ANGOULEME/ BARBEZIEUX / COGNAC (16)
BORDEAUX / LACANAU / LE BOUSCAT / LORMONT (33)
PARIS (75)



Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes	1
COMPTES ANNUELS	2
ANNEXES	7
COMPTES ANNUELS DETAILLES	18
DOSSIER DE GESTION	32
LIASSE FISCALE	36
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	49





Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL A.T.P.B.** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	1 003 975	euros
Chiffre d'affaires :	740 351	euros
Résultat net comptable :	9 111	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BERGERAC
Le 12/05/2026

Signature

Benoît CHAVEROUX





Etats financiers au 31/12/2025

COMPTES ANNUELS





Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial	302 075,00		302 075,00	302 075,00
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	10 245,00	10 245,00		
	Installations tech., mat. et outillage indus.	62 971,34	50 109,42	12 861,92	
	Autres immobilisations corporelles	242 040,09	229 870,73	12 169,36	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations	17 153,00		17 153,00	17 153,00
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	8 718,10		8 718,10	10 432,67
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		643 202,53	290 225,15	352 977,38	329 660,67
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	116 910,02		116 910,02	107 193,76
	En-cours de production	84 303,65		84 303,65	83 863,24
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	132,46		132,46	632,46
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	219 764,38	29 449,10	190 315,28	423 085,81
	Autres créances	41 239,59		41 239,59	160 970,98
	Charges constatées d'avance				5 032,54
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres	100 391,67		100 391,67	
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	117 704,83		117 704,83	291 561,35
Total de l'actif circulant (IV)		680 446,60	29 449,10	650 997,50	1 072 340,14
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 323 649,13	319 674,25	1 003 974,88	1 402 000,81

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

8 718,10

10 432,67

(2) dont créances à moins d'un an

269 722,07

627 060,24



Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 100 000,00 Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation Ecart d'équivalence RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées	100 000,00 10 000,00 745 884,06 9 110,74 4 389,64	100 000,00 10 000,00 743 044,75 2 839,31
	Total des capitaux propres	869 384,44	855 884,06
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers (2) Instruments financiers à terme Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	 8 583,22 11 339,34 45 447,94 52 700,75 16 519,19	 28 864,88 66 122,93 183 117,80 51 345,99 217 404,59
	Produits constatés d'avance		(739,44)
	Total des dettes (1)	134 590,44	546 116,75
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 003 974,88	1 402 000,81
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	123 251,10	471 520,45
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	740 350,53		740 350,53	1 052 696,22
	Montant net du chiffre d'affaires	740 350,53		740 350,53	1 052 696,22
	Production stockée			440,41	(66 950,67)
	Production immobilisée				
	Subventions			399,06	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			187,04	11 500,04
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 500,00	
	Autres produits			3 727,75	5 897,14
	Total des produits d'exploitation			747 604,79	1 003 142,73
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			217 138,00	327 785,09
	Variation de stocks			(9 716,26)	5 791,13
	Autres achats et charges externes (1)			201 673,14	406 233,22
	Impôts, taxes et versements assimilés			5 277,69	5 178,16
	Salaires			246 893,84	198 815,40
	Cotisations sociales			59 310,02	57 613,19
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 213,63	4 248,84
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 097,90	
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			2 921,23	1 309,65
Total des charges d'exploitation			728 809,19	1 006 974,68	
RESULTAT D'EXPLOITATION			18 795,60	(3 831,95)	
(1) Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 795,60	(3 831,95)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2) Autres intérêts et produits assimilés (2) Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des cessions d'immobilisations financières Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	52,88 1 012,17	117,52 497,44
	Total des produits financiers	1 065,05	614,96
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (3) Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie	542,09	689,19
	Total des charges financières	542,09	689,19
RESULTAT FINANCIER		522,96	(74,23)
RESULTAT COURANT avant impôts		19 318,56	(3 906,18)
	Produits exceptionnels		7 568,47
	Charges exceptionnelles	8 587,82	321,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(8 587,82)	7 246,49
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		1 620,00	501,00
Total des produits Total des charges		748 669,84 739 559,10	1 011 326,16 1 008 486,85
BENEFICE OU PERTE		9 110,74	2 839,31
(2) dont produits concernant les entités liées (3) dont intérêts concernant les entités liées			





Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 003 975 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 748 670 euros** et un total **charges de 739 559 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 9 111 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable

L'exercice clos est marqué par la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et à la réforme du PCG obligatoirement applicable pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2025. Le changement de méthode comptable a été appliqué de manière prospective conformément aux dispositions du PCG.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités





Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.





Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	8 718,10	8 718,10	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	29 868,68	29 868,68	
	Autres créances clients	189 895,70	189 895,70	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 806,77	2 806,77	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 217,13	12 217,13	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	26 215,69	26 215,69	
	Charges constatées d'avance			
TOTAL DES CREANCES		269 722,07	269 722,07	
Prêts accordés en cours d'exercice		52,91		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		1 767,48		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max . à l'origine	109,85	109,85		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	8 473,37	8 473,37		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	45 447,94	45 447,94		
	Personnel et comptes rattachés	37,05	37,05		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 817,19	34 817,19		
	Impôts sur les bénéfices	609,00	609,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée	16 329,51	16 329,51		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	908,00	908,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	16 519,19	16 519,19		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		123 251,10	123 251,10		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		20 231,35			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					





Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		71 311
Autres créances clients		46 591
Autres créances clients	46 591	
Autres créances		24 720
Autres créances	2 807	
	192	
	21 721	





Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		52 391
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		110
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	110	
Dettes fiscales et sociales		35 762
Dettes fiscales et sociales	37	
	30 437	
	4 381	
	583	
	325	
Autres dettes		16 519
Autres dettes	16 519	



Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	302 075,00					302 075,00
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	302 075,00					302 075,00
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	10 245,00					10 245,00
	Instal technique, matériel outillage industriels	53 202,39		13 974,08		4 205,13	62 971,34
	Instal., agencement, aménagement divers	3 490,59					3 490,59
	Matériel de transport	217 052,53		14 270,83		2 734,78	228 588,58
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 960,92					9 960,92
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		293 951,43		28 244,91		6 939,91	315 256,43
FINANCIERES	Participations	17 153,00					17 153,00
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 432,67		52,91		1 767,48	8 718,10
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 585,67		52,91		1 767,48	25 871,10
TOTAL		623 612,10		28 297,82		8 707,39	643 202,53



Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		10 245,00			10 245,00
	Instal technique, matériel outillage industriels		53 202,39	1 112,16	4 205,13	50 109,42
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		3 490,59			3 490,59
	Matériel de transport		217 052,53	2 101,47	2 734,78	216 419,22
	Matériel de bureau, mobilier		9 960,92			9 960,92
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		293 951,43	3 213,63	6 939,91	290 225,15
TOTAL			293 951,43	3 213,63	6 939,91	290 225,15

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							





Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	27 538,24	2 097,90	187,04	29 449,10
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	27 538,24	2 097,90	187,04	29 449,10
TOTAL GENERAL		27 538,24	2 097,90	187,04	29 449,10
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 097,90	187,04	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Etats financiers au 31/12/2025

DOSSIER DE GESTION





Détermination de la capacité d'autofinancement

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Nombre de mois de la période	12,00	12,00	12,00
Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	20 214,51	(15 670,64)	72 983,36
+ Autres produits (d'exploitation)	3 727,75	17 397,18	18 138,24
- Autres charges (d'exploitation)	2 921,23	1 309,65	1 241,70
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
+ Produits financiers	1 065,05	614,96	556,87
- Charges financières	542,09	689,19	835,19
+ Produits exceptionnels		7 568,47	
- Charges exceptionnelles	8 587,82	321,98	705,64
- Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
- Impôts sur les bénéfices	1 620,00	501,00	4 041,00
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	11 336,17	7 088,15	84 854,94

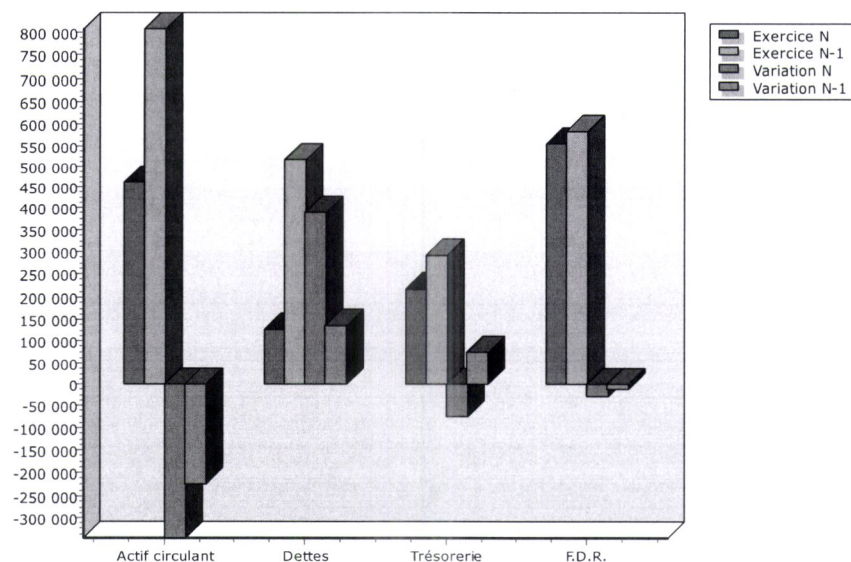




Tableau de Financement

Etat en valeurs brutes Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks	191 057,00	201 213,67	10 156,67	(72 741,80)
	Clients	450 624,05	219 764,38	(230 859,67)	(150 445,89)
	Autres créances	166 635,98	41 372,05	(125 263,93)	(275,85)
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	808 317,03	462 350,10	(345 966,93)	(223 463,54)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	183 117,80	45 447,94	137 669,86	24 307,03
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	334 134,07	80 559,28	253 574,79	111 120,00
	TOTAL DETTES A COURT TERME	517 251,87	126 007,22	391 244,65	135 427,03
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		291 065,16	336 342,88	45 277,72	(88 036,51)
TRESORERIE	Disponible	291 561,35	218 096,50	(73 464,85)	76 668,99
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque	160,16	109,85	(50,31)	(6,30)
	TOTAL TRESORERIE	291 401,19	217 986,65	(73 414,54)	76 675,29
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		582 466,35	554 329,53	(28 136,82)	(11 361,22)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif





Du résultat à la trésorerie

Règlement ANC 2022-06 Etat en valeurs nettes	31/12/2025	
	Impact sur la trésorerie	
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de	9 110,74	
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	3 213,63	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		2 899,06
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation	9 425,31	
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières	4 267,48	
Apports et comptes courants	4 788,70	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	9 056,18	
Mais votre entreprise a des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		28 297,82
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		20 231,35
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		48 529,17
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	291 401,19	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	261 353,51	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		10 156,67
Acomptes versés	500,00	
Variation des créances clients	232 770,53	
Variation des autres créances	124 763,93	
Acomptes reçus		54 783,59
Variation des dettes fournisseurs		137 669,86
Variation des autres dettes		198 791,20
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation		43 366,86
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	217 986,65	





Etats financiers au 31/12/2025

LIASSE FISCALE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012025 et clos le 31122025		Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A.T.P.B.			
SIRET 42176552000034			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
Parc Economique Paysager Le Lieu-Dit Bos Plan 33750 BEYCHAC ET CAILLAU			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%	
0		10 800	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		Déficit	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐	
		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	
		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
		Autres dispositifs ☐	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐			
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARTIME (CTM) (notice n°2065-SD)			
Base d'imposition		Taux d'imposition	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AQUITAINE CONSEIL GESTION Chemin de Pont Robert 24100 BERGERAC Tél : 05.53.61.41.41			
Identité du déclarant :			
Date :		Lieu :	
Qualité et nom du signataire :			
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		12				
Adresse de l'entreprise : Parc Economique Paysager Le		33750 BEYCHAC ET CAILLAU		Durée de l'exercice précédent *	12			
Numéro SIRET *				4 2 1 7 6 5 5 2 0 0 0 0 3 4	Néant ☐			
		Exercice N, clos le,		31122025	N-1			
				31122024				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial	AH	AI	302 075	302 075		
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	AJ	AK				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	10 245			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	62 971	50 109	12 862	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	242 040	229 871	12 169	
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW				
		Participations	CS	CT	17 153		17 153	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG	8 718		10 433	
Autres immobilisations financières *		BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	643 203	290 225	352 977	329 661	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	116 910		116 910	107 194
		En cours de production de biens	BN	BO	84 304		84 304	83 863
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	132		132	632
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	219 764	29 449	190 315	423 086
		Autres créances (3)	BZ	CA	41 240		41 240	160 971
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	100 392		100 392	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	117 705		117 705	291 561	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI				5 033	
	TOTAL (III)	CJ	CK	680 447	29 449	650 998	1 072 340	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW						
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM						
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	1 323 649	319 674	1 003 975	1 402 001	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	8 718	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL A.T.P.B.		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :100 000.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	745 884	743 045
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 111	2 839
	Subventions d'investissement	DJ	4 390	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	869 384	855 884
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 583	28 865
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 339	66 123
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 448	183 118
	Dettes fiscales et sociales	DY	52 701	51 346
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 519	217 405
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		(739)
TOTAL (IV)	EC	134 590	546 117	
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 003 975	1 402 001	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
		EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	123 251	471 520
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	110	160	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.							Néant ☐ *		
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	740 351	FH		FI	740 351	1 052 696	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	740 351	FK		FL	740 351	1 052 696	
	Production stockée *					FM	440	(66 951)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	399		
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	187	11 500	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI	2 500		
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 728	5 897	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	747 605	1 003 143	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stocks (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	217 138	327 785	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	(9 716)	5 791	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	201 673	406 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 278	5 178	
	Salaires et traitements *					FY	246 894	198 815	
	Cotisations sociales (10)					FZ	59 310	57 613	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \text{ (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$					GA	3 214	4 249
							GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	2 098	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI			
	Autres charges (12)					GE	2 921	1 310	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	728 809	1 006 975
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	18 796	(3 832)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	53	118	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 012	497	
	Reprises sur dépréciations					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO			
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 065	615	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	542	689	
	Différences négatives de change					GS			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3			
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	542	689	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	523	(74)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	19 319	(3 906)	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise SARL A.T.P.B.		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	7 568
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	8 588
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(8 588)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 620
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	748 670
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	739 559
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	9 111
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RC	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	1 181
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A3	
	dont cotisations facultatives Madelin A10	A4	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	8 588		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.T.P.B.										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	302 075	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com-positants M2]	KP	10 245	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-positants M3]	KS	53 202	KT		KU	13 974		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	3 491	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	217 053	KZ		LA	14 271	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	9 961	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	293 951	LO		LP	28 245	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	17 153	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	10 433	1U		1V	53		
TOTAL IV				LQ	27 586	LR		LS	53		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	623 612	ØH		ØJ	28 298	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	302 075	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH	10 245	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	4 205	MK	62 971	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	3 491	MO	
		Matériel de transport		IV		MP	2 735	MQ	228 589	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	9 961	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	6 940	NH	315 256	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	17 153	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	1 767	2F	8 718	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	1 767	NK	25 871	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	8 707	ØL	643 203	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	10 245	PW		PX		PY	10 245	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	53 202	QA	1 112	QB	4 205	QC	50 109	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	3 491	QE		QF		QG	3 491	
	Matériel de transport		QH	217 053	QI	2 101	QJ	2 735	QK	216 419	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	9 961	QM		QN		QO	9 961	
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU	293 951	QV	3 214	QW	6 940	QX	290 225	
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	293 951	ØP	3 214	ØQ	6 940	ØR	290 225	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
	TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.P.B.**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	27 538 6U	187 6V	29 449 6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	27 538 TY	187 TZ	29 449 UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	27 538 UB	187 UC	29 449 UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	2 098	187 UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	8 718	UR	8 718	US			
		Autres immobilisations financières		UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	29 869		29 869				
		Autres créances clients		UX	189 896		189 896				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1							
		Personnel et comptes rattachés		UY	2 807		2 807				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	12 217		12 217				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	26 216		26 216				
		Charges constatées d'avance		VS							
	TOTAUX				VT	269 722	VU	269 722	VV		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD	53						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE	1 767						
				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	110		110					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	8 473		8 473					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 448		45 448				
		Personnel et comptes rattachés		8C	37		37				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	34 817		34 817				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	609		609					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	16 330		16 330					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	908		908					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 519		16 519				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	123 251	VZ	123 251				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	20 231	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122025			
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	9 111	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW		69		
	Amendes et pénalités		WJ	69	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	1 620	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WR				
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WQ				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
TOTAL I								WR	10 800		
II. DÉDUCTIONS										WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					WW			
			2A					XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								I6		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								WZ		
	Majoration d'amortissement *								XA		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	10 800		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	10 800	XO	0



2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	





2058A - Déductions diverses au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	



Désignation de l'entreprise SARL A.T.P.B.		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.										Néant ☐ *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves		- Réserve légale	ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	2 839		- Autres réserves		ZD	2 839			
	Prélèvements sur les réserves			OE			Dividendes		ZE				
							Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I			OF	2 839		Report à nouveau		ZG				
						TOTAL II		ZH	2 839				
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)													
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	61 790	250 778				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	68 841		XQ	68 841	60 924				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	16 451	29 193				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	54 591	65 338				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	201 673	406 233				
IMPUTATIONS TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS			9Z	5 278	5 178				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 278	5 178				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	64 617	68 386				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	80 787	140 042				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *						ØB	159 227					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%				
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI)						ZR						
	- Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe			JA									
	Plus-values à 15%			JK									
	Plus-values à 19%			JM									
	Groupe : résultat d'ensemble			JD									
	Plus-values à 15%			JN									
Plus-values à 19%			JP										
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe			JJ					
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social								JQ				
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social								JR				
	Revenu brut social (si le montant est négatif)								JS				
	Revenu brut social (si le montant est positif)								JT	92 611			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.P.B.**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxables à 19% (1)
					⑩			
⑦			⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.P.B.**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice
sur 3 ans au titre de		N - 1			
		N - 2			
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL A.T.P.B.**

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2026

Désignation de l'entreprise : SARL A.T.P.B.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	5	
dont apprentis	YF	3	
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	5	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	740 351	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
TOTAL 1	OX	740 351	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	6 228	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF		
Variation positive des stocks	OD	12 802	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	19 030	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	226 685	
Variation négative des stocks	OQ	2 645	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	123 285	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	2 921	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	355 536	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	403 844
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	403 844
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	740 351	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ 31/12/2025
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 42176552000034

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T.P.B.

ADRESSE (voie) Parc Economique Paysager Le

Lieu-Dit Bos Plan

CODE POSTAL 33750

VILLE

BEYCHAC ET CAILLAU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	500
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination DST FINANCE
N° SIREN (si société établie en France) 507679926 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 500
Adresse : N° Voie Parc économique Le Fileur
Code postal 33750 Commune BEYCHAC ET CAILLAU Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET

4 2 1 7 6 5 5 2 0 0 0 0 3 4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.T.P.B.

ADRESSE (voie) Parc Economique Paysager Le

Lieu-Dit Bos Plan

CODE POSTAL 33750

VILLE

BEYCHAC ET CAILLAU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ATPB

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros

Siège social : 7 route du Fileur ZA Bos Plan

33750 BEYCHAC ET CAILLAU

R.C.S. Bordeaux 421 765 520

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2026
--

L'an 2026,

Le trente juin à 19 heures,

Au siège social,

La SAS DST FINANCE au capital de 3.000 euros et dont le siège social est au 9 route du Fileur ZA Bos Plan – 33750 Beychac-et-Caillau, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 507 679 926, représentée par son Président Monsieur Aurélien BESSE,

Associé unique de la société ATPB,

Monsieur Aurélien BESSE préside la réunion en sa qualité de Président,

Le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'associé unique lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'associé unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos en date du 31 décembre 2025 et quitus au Gérant ;
- Affectation du résultat ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

I- A préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis par Monsieur Thierry BESSE, Gérant non associé de la Société.

II- A pris les décisions suivantes relatives à :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

Première décision – Approbation des comptes

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 9 110,74 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non-déductibles du résultat fiscal, visées par l'article 39-4 du Code général des Impôts.

En conséquence, il donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision – Affectation du résultat – Distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 9 110,74 euros de la manière suivante :

- Aux Autres Réserves, soit 9 110,74 euros,
- Solde Autres Réserves, soit 754 994,80 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir des formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait à Beychac-et-Caillau,
Le 30 juin 2026



L'associé unique
La Société DST FINANCE
Représentée par Monsieur Aurélien BESSE

ATPB

Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros

Siège social : 7, route du Fileur ZA Bos Plan

33450 BEYCHAC ET CAILLAU

R.C.S. Bordeaux 421 765 520

TEXTE DES PROJETS DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNNIQUE DU 30 juin 2026
--

Première décision – Approbation des comptes

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 9 110,74 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses somptuaires non-déductibles du résultat fiscal, visées par l'article 39-4 du Code général des Impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution – Affectation du résultat – Distribution de dividendes

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 qui s'élève à 9 110,74 euros de la manière suivante :

- Aux Autres Réserves, soit 9 110,74 euros,
- Solde Autres Réserves, soit 754 994,80 euros.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution – Quatrième résolution – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.